

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le vingt-trois mai, à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune de Carency, dûment convoqué par courrier du 18 Mai 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Justin CLAIRET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Marc ROBILLART, Jérôme LEBIDOIS, Geoffrey DECOUPIGNY, Gérard HOCHAIN, Dominique GALLET, Jean-Claude DEVAUX, Candice DUBOIS, Michel GABRYELCZYK, Stéphan BERTHE, Elsa CUVELLIEZ, Myriam FAUQUEMBERGUE, Jérôme LETURGIE, Laurence LOUCHEZ, Jean-Pierre SANTERNE

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Justin CLAIRET, Maire, qui après l'appel nominal, a déclaré installer les membres ci-dessus désignés dans leur fonction de conseillers municipaux.

Monsieur Dominique GALLET, doyen d'âge des membres du conseil municipal a pris ensuite la présidence, Madame Elsa CUVELLIEZ, conseillère municipale la plus jeune, a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur Gérard HOCHAIN et Mme Candice DUBOIS ont été désignés assesseurs.

ELECTION DU MAIRE – 1^{er} Tour de Scrutin :

Monsieur Dominique GALEET, Président a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L2122-4 – L2122-5 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue, parmi les membres du conseil municipal.

Monsieur Justin CLAIRET est candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletins blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Justin CLAIRET : 15 voix

Monsieur Justin CLAIRET ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé MAIRE

DESIGNATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints, sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, soit **QUINZE** voix, la création de **QUATRE** postes d'adjoints au Maire.

Il a été procédé, dans les mêmes formes que l'élection du Maire à l'élection de quatre adjoints, sous la Présidence de Monsieur Justin CLAIRET, élu Maire.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT – 1^{er} Tour de Scrutin :

Monsieur Jean-Marc ROBILLART est candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletins blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Monsieur Jean-Marc ROBILLART: 15 voix

Monsieur Jean-Marc ROBILLART ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Premier Adjoint au Maire

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT – 1^{er} Tour de Scrutin :

Monsieur Jérôme LEBIDOIS est candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletins blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Jérôme LEBIDOIS: 15 voix

Monsieur Jérôme LEBIDOIS ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Deuxième Adjoint au Maire

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT – 1^{er} Tour de Scrutin :

Monsieur Geoffrey DECOUIGNY est candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletins blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Geoffrey DECOUIGNY: 15 voix

Monsieur Geoffrey DECOUIGNY ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Troisième Adjoint au Maire

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT – 1^{er} Tour de Scrutin :

Monsieur Gérard HOCHAIN est candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletins blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Gérard HOCHAIN : 15voix

Monsieur Gérard HOCHAIN ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Quatrième Adjoint au Maire

DESIGNATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS DELEGUES

En vertu de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, qui autorise le maire à donner des délégations à des conseillers municipaux, Monsieur le Maire propose la mise en place d'un conseiller délégué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, soit **QUINZE** voix, la création d'**UN** poste de conseiller délégué.

La séance a été levée à 11h08.